



Association forestière
DE LA VALLÉE DU ST-MAURICE



afvsm.qc.ca



@afvsm



@af_mauricie

Dans le
cadre du

MAI **mois**
de l'arbre 
et des forêts

CONCOURS PHOTO

6ème
édition !

“Les secrets de la forêt au printemps”

Règlement



Merci à nos partenaires

Ressources naturelles
et Forêts
Québec 



 CULTURE
SHAWINIGAN



 PARC DE LA
RIVIÈRE BATISCAN



Thématique 2025

Chaque année le mois de mai au Québec marque le mois de l'Arbre et des forêts. Il s'agit d'un mois ponctué par la tenue de plusieurs activités d'information et de sensibilisation valorisant l'arbre, la forêt ainsi que toutes ses composantes. Pour ce faire, l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) est fière de lancer la sixième édition de son concours de photos annuel. La thématique du concours photo du Mois de l'arbre et des forêts 2025 est « Les secrets de la forêt au printemps ». Le mois de mai est une période de renaissance pour la forêt. Les arbres bourgeonnent, les premiers rayons de soleil pénètrent timidement à travers les feuillages, et la faune reprend vie après l'hiver. Ce concours photo invite les participants à capturer l'émerveillement de la nature à travers l'objectif, en explorant les trésors cachés des forêts de la Mauricie.

Le principe de ce concours est de photographier les moments magiques de la forêt au printemps, qu'il s'agisse de jeux de lumière, de la flore renaissante, ou des petites créatures qui peuplent ces écosystèmes. La forêt est pleine de détails fascinants, de textures et de couleurs, qui attendent d'être découverts. Les participants sont invités à chercher ces « secrets » : une branche recouverte de mousse, une fleur rare qui s'épanouit, un arbre imposant qui reprend sa vigueur, ou un rayon de soleil qui éclaire un chemin forestier et de nous expliquer brièvement ce qui est représenté (nom de l'objet, de l'arbre, du lieu etc.) Ces photos devront avoir été prises **UNIQUEMENT** au printemps.

Ce concours a pour objectifs de **mettre en valeur la forêt Mauricienne au printemps, et inciter la population à être actrice en œuvrant dans la valorisation de nos espaces forestiers. TOUTES** les photos devront avoir été prises en Mauricie. Le concours photo s'adresse à toute personne adulte de 18 ans et plus résident en Mauricie. Ce concours est interdit aux personnes de moins de 18 ans.

Critères de sélection :

- L'originalité de la prise de vue
- La mise en valeur des éléments naturels de la forêt au printemps
- L'utilisation de la lumière et des ombres dans l'ambiance de la photo
- La capacité à capturer l'intimité et la sérénité de la forêt
- Le respect de la nature et de l'environnement

Quelques conseils pour augmenter vos chances de gagner

- Les gros plans doivent permettre de reconnaître ce qui est mis en valeur.
- Un bon cadrage permet d'éviter d'avoir des éléments peu esthétiques comme les fils électriques, etc. Vous pouvez recadrer la photo avant de nous la faire parvenir.
- Bien qu'elles soient permises, n'abusez pas des retouches avec filtres et autres outils de modification des photographies.
- Par le passé, des photographes amateurs ont souvent remporté le concours ou été finalistes. **Une bonne photo demeure bonne, surtout si elle respecte le thème.**

Admissibilité

- Le concours est destiné à tous les résidents de la Mauricie âgés de 18 ans et plus.
- Chaque participant peut soumettre un maximum de 3 photographies.
- Pour participer au concours, vous devez envoyer vos photos à l'adresse courriel suivante : communication@afvsm.qc.ca avec en objet du courriel la mention « *Concours photo du MAF 2025* » En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.
- Les photographies doivent être envoyées en format JPEG.
- La dimension minimale doit être de 1920 x 1080 pixels.
- Le concours débute le 1^{er} mai 2025 et prend fin le 31 mai 2025 à 23h59.
- Dans le cas de photographies contenant l'image d'une ou plusieurs personnes, le participant doit avoir obtenu leur autorisation (ou celle du titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'un mineur) avant de participer au concours. <https://afvsm.qc.ca/wp-content/uploads/2024/04/Consentement-a-limage-.pdf>
- Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées.
- Les photographies doivent avoir été prises en Mauricie.
- Afin d'assurer l'évaluation à l'aveugle des photos par les membres du jury, les participants ne peuvent intégrer aucun signe distinctif sur les photographies.
- Des retouches légères sont permises.
- Le gagnant du Grand prix du jury ne pourra pas remporter le prix Coup de cœur du public ni le Coup de cœur de l'Association.
- Dans le cas où le participant ne respecte pas les conditions d'admissibilité du concours, l'AFVSM se réserve le droit de rejeter sa candidature.
- L'AFVSM, ses employés, ses membres du CA ou CE, la présidente du jury, tous les membres du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
L'AFVSM se réserve le droit de mettre fin au concours à tout moment.

Droits d'utilisation et de publication

En s'inscrivant au concours, le participant concède à l'AFVSM une licence gratuite lui permettant de reproduire, de modifier et de publier chacune des photographies soumises. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteurs. L'AFVSM s'engage à ne pas céder les photographies à des tiers. L'AFVSM se réserve le droit d'utiliser et de publier les photographies soumises au concours sur son site Internet, ses réseaux sociaux et autres supports, qu'ils soient numériques ou papiers, à des fins de promotion ou de publication.

Évaluation des photographies et dévoilement des gagnant(e)s

Le jury du concours de photos de l'AFVSM est composé de trois membres : trois personnes indépendantes. Toutes les photographies soumises sont jugées selon les critères suivants : le **respect du thème**, la **qualité technique et esthétique**, la **composition de l'image** et l'**originalité du sujet**. La décision du jury est sans appel.

Le processus de sélection des 3 photographies gagnantes et 3 photographies « coup de cœur » se déroulera à l'aveugle et aura lieu en juin. Le jury sélectionnera les 3 photographies gagnantes du Grand prix du jury ainsi que les 3 photos coup de cœur. Les 3 gagnant(e)s de ce prix ainsi que les 3 finalistes « coup de cœur » seront avisés(es) par téléphone ou par courriel dans les 72 heures suivant la délibération du jury. Les 3 photographies finalistes ainsi que les 3 « coup de cœur » seront exposées jusqu'au 31 août au Musée Boréal de Trois-Rivières. Les 3 photos « Coup de cœur du public » seront exposées sur les réseaux sociaux et le site internet de l'AFVSM à partir du mercredi 04 juin 2025 et pour une durée d'environ deux semaines. Après cette visibilité (environ deux semaines), la photographie ayant obtenu le plus de clics « *J'aime, J'adore ou Wow* » (les icônes positives de

Facebook) remportera le Prix Coup de Cœur du Public. Le/La gagnant(e) de ce prix sera avisé(e) par téléphone ou par courriel.

Les employés de l'AFVSM ainsi que les membres de son conseil d'administration ne peuvent être tenus responsables de tout problème relié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque nature que ce soit.

Prix

- **Grand prix du jury** : Le premier gagnant obtiendra 200\$ (en argent) + 1 entrée pour 1 adulte au Parc de la rivière Batiscan + 1 entrée au musée Boréal, le deuxième 1 place pour le spectacle de Boucar Diouf vendredi 19 septembre 2025 à 20h au Centre des arts à Shawinigan + 1 entrée pour 1 adulte au Parc de la rivière Batiscan, le troisième 1 place Annie Blanchard et Maxime Landry (Le country de nos idoles) – dimanche 5 octobre 2025 à 16h au Centre des arts + 1 entrée pour 1 adulte au Parc de la rivière Batiscan.
-
- ✓ **Coup de cœur du public** : Le gagnant recevra 1 entrée pour 1 adulte au Parc de la rivière Batiscan + 1 entrée au musée Boréal.

Nous joindre

Responsable des communications
Association forestière Vallée du Saint-Maurice
500, avenue Broadway bureau 210-220
Shawinigan (Québec)
G9N 1M3
communication@afvsm.qc.ca tél. : 819-536-1001 poste 237